

Passage au numérique : un soutien spécial pour les salles

Alors que les cinémas des géants de l'exploitation se sont déjà équipés pour la projection numérique, la Région aide les indépendants à faire de même.



La Région, qui a déjà développé une multitude d'aides pour le cinéma (soutien à la production, à la post-production, aux festivals, à l'équipement des salles...), en met en place une toute nouvelle qui, contrairement à toutes les autres, ne devrait être proposée que provisoirement. Fruit de plusieurs années de concertations avec la profession, elle concerne le passage au numérique des équipements de projection des salles franciliennes indépendantes, soit 220 cinémas totalisant 376 écrans. Cette migration, qui doit être entièrement réalisée d'ici cinq ans, se voit consacrer pour commencer une dotation régionale de 1,3 million d'euros pour 2010.

Tous gérés par un opérateur exploitant moins de 50 écrans, les établissements bénéficiaires peuvent être, d'une part, publics ou privés et, d'autre part, classés art et essai (on en dénombre 147) ou non (au nombre de 73, ils réalisent moins de 7.500 entrées par semaine avec deux écrans maximum).

Une aide portant sur les équipements, leur installation et les travaux annexes

Concrètement, la Région propose aux exploitants éligibles de prendre en charge jusqu'à 30 % non seulement de leurs coûts d'équipement et d'installation (projecteur, serveur, climatisation des cabines de projection, câblage réseau...), mais aussi des travaux annexes qu'ils sont contraints d'entreprendre (réaménagements divers de salle). Un ensemble d'opérations qui leur revient en moyenne à 84.000 euros pour un cinéma mono écran, à 158.000 euros pour un cinéma de deux salles, et à 232.000 euros pour un cinéma de trois salles.

La raison d'une telle aide et de son urgence est multiple : les circuits de la grande exploitation (MK2, Pathé-Gaumont, CGR, UGC) ont déjà réalisé leur passage au numérique ou l'ont annoncé pour très bientôt ; pour leur part, les salles indépendantes n'ont pas les moyens financiers de faire de même ; or cette migration est une nécessité pour tous les exploitants à l'heure où l'ensemble de la chaîne cinématographique, de la création à la diffusion, se numérise.

La grande exploitation aidée par les distributeurs

Il y a aussi et surtout une profonde inégalité : contrairement aux indépendants, la grande exploitation fait sa migration avec l'aide financière des grands distributeurs de films pour qui le numérique représente de sérieuses économies (une copie numérique coûte entre 150 et 200 euros, contre 1.000 euros pour un tirage en 35 mm).

En se proposant d'aider les cinémas franciliens indépendants, la Région n'exclut pas ceux programmant des films commerciaux pour une raison simple : elle considère qu'ils sont, comme les salles d'art et d'essai, de précieux points d'accès à la culture répartis sur son territoire. Cela étant, plus un cinéma a une programmation ambitieuse (films sortis sur moins de 50 copies, festivals, séances d'éducation à l'image...), plus il peut prétendre à une aide régionale importante (cela en complément d'aides publiques du CNC et éventuellement d'autres collectivités comme la Mairie de Paris pour les salles de la capitale).

À noter que la Région a déjà pris en compte le numérique au niveau de la post-production (elle soutient les tirages de copies 2K depuis 2008) et sur le plan de la formation (elle a participé, en 2009, à une étude visant à estimer les besoins des salariés du cinéma et de l'audiovisuel).